



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

**[Mardi 7 juin 2022]**

Date de la convocation

1<sup>er</sup> juin 2022

Date d'affichage

8 juin 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 24

Procurations : 8

Votants : 32

**Présents :** Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Monique GUILLE, Martine MOSTARDI, Thierry BODDI, Thierry VOGELAAR, Isabelle BEAUVAIS, David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Marie MONTELS, Agnès MERONI, Elisa GILLET, Jean BATAILLOU, Corinne DARMANI, Dominique BOYER, *Conseillers*

**Absents et représentés :** Lahcene BAAZIZ, Philippe ISSARD, Christel PALIS, Dany PORTES, Arnaud ELGOYHEN, Daniel RIBES, Gabriel CARRAMUSA, Jean-Marc AGUERRE

**Absents :** Thomas DOMENECH

**N° 078/ 2022**

*Secrétaire de séance : Pierre TRANIER*

**OBJET DE DELIBERATION : Enquête publique pour déclassement du domaine public d'une partie de voirie à Lentajou pour le projet de construction d'une école**

La commune envisage de procéder à l'enquête publique nécessaire au déclassement du domaine public d'une partie de la voirie (places de stationnement et voie) sise à Lentajou à Gaillac, pour cession de l'emprise foncière à la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet dans le cadre de la construction de la nouvelle école (PRU).

Un commissaire enquêteur sera désigné afin de procéder à l'enquête publique concernant ce déclassement.

Un plan sommaire est annexé, indiquant la superficie approximative concernée (70 m<sup>2</sup> environ) sachant qu'un découpage par géomètre sera établi avant enquête pour s'assurer de la contenance à déclasser.

Le prix de cession sera fixé suivant l'avis du service des domaines.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le lancement de l'enquête publique concernant l'opération précitée, et de donner pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

**1 annexe**

**VOTE : à l'unanimité des membres présents**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le lancement de l'enquête publique concernant l'opération précitée,

**DONNE POUVOIR** à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Madame le Maire,**

**Martine SOUQUET**

**Fait à Gaillac le 8 juin 2022**